



ACCUEIL / ACTUS

PARIS À VÉLO

Paris multiplie les initiatives pour encourager l'utilisation du vélo au quotidien.

DR

Deux nouvelles mesures concernant les cyclistes sont entrées en vigueur ce mois-ci. La ville autorise dorénavant la circulation à double sens pour les cyclistes dans les 67 zones 30 à sens unique pour les voitures. Autre mesure : une subvention est versée par la mairie de Paris pour l'achat d'un vélo électrique.

La mairie de Paris définit la généralisation du double sens sur les pistes cyclables comme "une évolution du plan de circulation en autorisant les cyclistes à emprunter les sens interdits aux voitures afin de faciliter leurs déplacements". Dès ce mois-ci, les 2e, 11e, 18e et 20e arrondissements sont dans un premier temps concernés par la mesure.

La mairie de Paris saisit là une disposition du code de la route autorisant les cyclistes à emprunter les zones 30 à double sens, uniquement sur autorisation de l'autorité investie du pouvoir de police. Novembre marque aussi la mise en place d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Comme pour les cyclomoteurs électriques, Paris subventionne à hauteur de 25% du prix TTC d'achat d'un vélo à assistance électrique, et ce jusqu'à 400 euros.

"La ville poursuit ainsi sa politique volontariste qui conjugue les enjeux de mobilité avec les impératifs de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores", explique-t-elle dans sa lettre des déplacements parue lundi.

Tous les Parisiens, mais aussi les commerçants, artisans et réparateurs parisiens, dans la limite de 10 deux roues électriques par établissement, peuvent en faire la demande en renvoyant à la mairie de Paris le formulaire de demande de subvention, disponible en téléchargement sur son site Internet, Paris.fr.

La capitale ne compte pas s'arrêter là. Elle a annoncé fin septembre la création prochaine de 40 km de pistes cyclables supplémentaires. Ce développement s'accompagnera de la création de places de stationnement installées dans Paris intra-muros, mais également à proximité de la petite couronne.

Les rues St Martin et de la Cité (4ème) sont notamment concernées, comme cinq ponts sur la Seine (Mirabeau, Marie, d'Iéna, d'Arcole et Carrousel) ou encore l'Allée de Gravelle-passage des Canadiens (12ème) afin d'assurer la continuité de liaison vers St Maurice et Joinville le Pont.

Les efforts menés par la mairie de Paris portent leurs fruits. Entre 2000 et 2007, le nombre de cyclistes dans les rues parisiennes a explosé de 93%. L'arrivée de Vélib' en juillet 2007 n'est pas étranger au phénomène. Dans son bilan des déplacements en 2007, publié l'an dernier, la mairie de Paris démontrait qu'au 19 juin 2007, 36.396 vélos circulaient dans les rues parisiennes contre 57.846 au 16 octobre 2007, dont 37% étaient des Vélib'.

Depuis cette date, en moyenne 30% des vélos qui circulent à Paris appartiennent au système de vélos en libre-service, un taux qui ne cesse d'augmenter de mois en mois.